

## VILLE DE MONTRÉAL

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 209204

**Descriptif :** Construction d'un bassin de rétention des eaux combinées en conduite de 2400 mm de diamètre, reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et travaux de planage-revêtement et de mise à niveau du réseau de la CSEM (reconstruction de puits d'accès et construction de conduits électriques), là où requis, dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré. - Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

**Date d'ouverture :** 27 janvier 2016

**Dépôt de garantie :** 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

**Renseignements :** Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 janvier 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 5 janvier 2016  
Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

---

Journaux de publication : \_X\_Le Devoir; \_La Presse; \_Le Journal de Montréal; \_The Gazette;  
\_autre: